

L'AVIS RÉGIONAL

Le magazine du CESER de Bretagne

FORMATION

Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime

STRATÉGIE MARITIME

Bâtir une stratégie maritime en Bretagne

PRESSION FONCIÈRE ET RISQUES LITTORAUX

Maîtrise de la pression foncière et prévention des risques littoraux : analyses et propositions des CESER de l'Atlantique



CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

SOMMAIRE

P.3 ÉDITORIAL

P.4 FORMATION

Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime



P.10 STRATÉGIE MARITIME

Bâtir une stratégie maritime en Bretagne



P.14 PRESSION FONCIÈRE ET RISQUES LITTORAUX

Maîtrise de la pression foncière et prévention des risques littoraux : analyses et propositions des CESER de l'Atlantique



P.20 OPINION

Marie-Pierre SINOÛ, Vice-présidente déléguée du CESER

P.21 PUBLICATIONS

*Dernières parutions
Travaux en cours*



ÉDITORIAL

La Bretagne et la mer : une grande ambition

L'histoire et la géographie de la Bretagne ont été façonnées par la mer. Qu'en sera-t-il demain ? Le Conseil régional en fait un enjeu majeur et à cet effet va élaborer dans les mois à venir une stratégie maritime. Cette stratégie constituera le volet maritime de l'ambitieux Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) attendu à l'été 2019. Le CESER apportera sa contribution à la construction de cette stratégie par une étude prospective spécifique imaginant la Bretagne maritime à l'horizon 2040.

Il s'appuiera pour cela sur l'ensemble des travaux qu'il a consacrés aux enjeux maritimes et littoraux, enrichis de trois études récentes qui font l'objet de ce numéro de l'Avis régional consacré à la mer.

Ces travaux sont repris dans une réflexion globale intitulée *“Bâtir une stratégie maritime en Bretagne au fanal de 15 ans d'analyses et de propositions du CESER 1999-2015”*. Les axes fondateurs de cette contribution sont le développement d'une économie maritime dynamique et innovante, le développement d'une éducation maritime pour tous et la mise en œuvre d'une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines. Cette réflexion appelle à des démarches d'anticipation, d'impulsion et de coopération dont le CESER dessine les grandes lignes et qu'il invite à partager.

Les emplois liés à la mer en Bretagne, directement et indirectement, sont de l'ordre de 100 000. C'est beaucoup pour une région qui compte 1,3 million d'emplois. Cela se traduit par une grande diversité de métiers : biotechnologies, pêche, aquaculture, énergies marines renouvelables, valorisation des ressources des grands fonds, construction-réparation navale, économie portuaire, tourisme et loisirs, observation et gestion des écosystèmes marins et côtiers... L'offre de formation en Bretagne dans le domaine est riche et diversifiée. Avec son étude intitulée *“Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime”*, le CESER dresse un panorama des métiers de la mer et propose un certain nombre d'évolutions pour faire de la Bretagne un pôle d'excellence mondiale de l'économie marine et maritime.

Enfin, concernant la gestion durable des écosystèmes côtiers, deux études récentes sur la maîtrise de la pression foncière et la prévention des risques littoraux conduites par l'association des CESER de l'Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et maintenant Normandie) montrent que la Bretagne est, certes, moins exposée à ces risques que ses voisines, mais pas épargnée. Les diagnostics et les solutions sont similaires. Sur de tels enjeux, l'approche interrégionale montre la similitude des solutions à imaginer et à mettre en œuvre.

De manière constante, le CESER de Bretagne s'est investi sur les questions maritimes et littorales et a souhaité la mise en place d'une stratégie régionale ambitieuse. Il se réjouit que ce vœu prenne réalité, dans un contexte particulier marqué par un certain nombre de transferts de compétences qui renforcent l'échelon régional et la cohérence de l'action publique, mais aussi le choix du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Proche voisin de la Bretagne, sa décision aura des conséquences sans doute importantes pour la région, notamment pour les activités maritimes.

2017 sera assurément une année de défis !

Jean HAMON
Président du CESER de Bretagne

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA MER POUR CONFORTER LA BRETAGNE COMME GRANDE RÉGION MARITIME

Avec sa stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, appelée "Glaz économie", le Conseil régional s'est donné pour ambition de faire de la Bretagne, à l'horizon 2020, "un pôle d'excellence mondiale de l'économie marine et maritime". Dans ce contexte, et dans le prolongement des réflexions qu'il développe depuis de nombreuses années sur la mer et le littoral, le CESER a souhaité porter une réflexion sur le volet "formation" du développement maritime. C'est ainsi qu'en septembre 2015, l'assemblée a adopté un rapport sur les formations aux métiers de la mer, résultat de plusieurs mois d'un travail et d'auditions conduits par sa commission "Formation, enseignement supérieur".

Comment les formations aux métiers de la mer peuvent-elles contribuer aux objectifs de la "croissance bleue"? Comment la Bretagne se prépare-t-elle, au travers des cursus de formation initiale ou continue, à relever les défis présents et à venir pour produire les compétences nécessaires aux évolutions des secteurs d'activité liés de près ou de loin à la mer? Comment les formations peuvent-elles répondre en même temps aux besoins de l'économie et aux besoins de sécurisation des parcours professionnels?



LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA MER, UNE QUESTION DE PÉRIMÈTRE

Dans le prolongement de son rapport "Économie maritime : changeons de regard", le CESER s'est posé la question du périmètre des activités et des métiers "liés à la mer". Ces métiers sont loin de constituer un ensemble homogène et comprennent des composantes très diverses. Ainsi distingue-t-on, notam-

ment, les métiers de navigants et de non-navigants. Ces derniers s'exercent à terre, dans les secteurs de l'industrie, des services, du commerce, de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'administration et leur lien avec la mer et le littoral n'en fait pas nécessairement des métiers spécifiques.

Si la plupart de ces métiers ne nécessitent pas une formation de navigant, ils requièrent néanmoins, le plus souvent, une certaine connaissance de la mer et du milieu marin.

EN BRETAGNE, UNE OFFRE DE FORMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE



La Bretagne possède un large panel de formations, du CAP au master et diplôme d'ingénieur, en passant par des bacs professionnels, BTS, DUT et licences professionnelles. Elle se distingue par la présence sur son territoire de quatre des douze lycées professionnels maritimes (38 % des effectifs des LPM au niveau national), de l'un des quatre centres de l'École nationale supérieure maritime (ENSM), d'une part importante des formations dépendant de la Marine nationale avec le Centre d'instruction naval (CIN) de Brest et l'École navale de Lanvéoc-Poulmic. L'offre de formations supérieures y est également par-

ticulièrement riche et diversifiée au niveau des universités et des grandes écoles, avec notamment le master “sciences de la mer et du littoral” unique en France, une école doctorale des sciences de la mer, mais aussi de nombreux centres de formation continue, et un Campus des métiers et des qualifica-

tions des industries de la mer autour du lycée Vauban à Brest.

La région peut également faire valoir des équipements spécifiques tels que le Centre d’entraînement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME) de l’ENSM à Saint-Malo,

la Sea Test Base - plateforme mutualisée d’essais en mer hébergée par l’École navale, le centre d’instruction sécurité du CEFCM à Concarneau, ou les simulateurs des lycées professionnels maritimes...

DES FORMATIONS EN PERMANENTE ÉVOLUTION POUR ACCOMPAGNER L’ÉCONOMIE MARITIME

L’offre de formation évolue sans cesse, afin de répondre aux besoins de l’économie maritime. Ainsi l’ENSM, qui forme traditionnellement les officiers de la marine marchande délivre par exemple depuis peu un diplôme d’ingénieur para-maritime (non-navigant). De même, depuis la rentrée 2014-2015 les lycées professionnels maritimes proposent des formations de niveau BTS ainsi que des classes de mise à niveau qui permettront d’accueillir dans ces nouveaux BTS des élèves titulaires d’autres baccalauréats

que les bacs professionnels maritimes. Au niveau de l’enseignement supérieur, les formations évoluent également en s’adaptant sans cesse aux nouveaux besoins de l’économie, et en développant les échanges entre établissements. Ainsi par exemple, a été créé récemment un mastère spécialisé “énergies marines renouvelables” impliquant l’École navale, l’ENSTA Bretagne, Télécom Bretagne, l’Université de Bretagne Occidentale et Ifremer.



SEPT ENJEUX DE FORMATION ET DES PISTES D’ACTION POUR CONFORTER LA BRETAGNE COMME GRANDE RÉGION MARITIME

Le CESER a identifié 7 enjeux et plusieurs pistes d’action qui devraient permettre de conforter la Bretagne comme grande région maritime. Ses propositions s’adressent au Conseil régional mais aussi à l’ensemble des acteurs régionaux de la mer et du littoral.

ENJEU N° 1 : FAIRE CONNAÎTRE LA MER COMME SUPPORT D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L’objectif est de développer l’attractivité des métiers et de susciter des vocations alors qu’une enquête réalisée en 2010 auprès de 350 jeunes de classes de collèges, de lycées bretons et en insertion professionnelle a mis en évidence, chez ces jeunes, une culture de la mer qui n’intègre pas réellement une connaissance de la mer en tant qu’espace productif, des visions très stéréotypées des métiers et

une faible attirance pour ces métiers (73 % des jeunes interrogés trouvent ces métiers peu ou pas attirants).

Sur la base de ces résultats, le Conseil régional a pris des initiatives pour développer la culture maritime des jeunes Bretons et transformer les représentations. Le Rectorat de l’Académie de Rennes s’est également mobilisé sur cet enjeu, de même que de nombreuses associations partenaires réunies dans un groupe de réflexion “Éduquer à la mer”. Le CESER considère que l’on pourrait aller encore plus loin.

Les pistes d’action en lien avec cet enjeu

- **Accroître la visibilité des formations maritimes et para-maritimes dans les outils servant à l’orientation des jeunes** en créant par exemple un “savoir bleu en Bretagne” dans l’outil régional Nadoz,

comme il a été créé, à la demande des acteurs du monde agricole, un “savoir vert en Bretagne” ; une marque ou un logo “formations et métiers maritimes” qui serait utilisé dans les forums d’orientation pour les jeunes.

- **Accroître la visibilité des métiers et activités liés à la mer et au littoral auprès des publics et professionnels de l’orientation et du service public de l’emploi :**

- en recensant à l’échelle de territoires ces métiers et activités, afin de mettre l’information à disposition du public et des professionnels de l’orientation ;

- en réalisant des supports exposant lisiblement les parcours de formation maritime, sachant que les formations de navigants en particulier sont atypiques, complexes et souvent peu lisibles pour le public non averti.

• **Travailler avec le Rectorat pour :**

- proposer des outils et des séquences en lien avec le monde maritime ;

- favoriser, dans le cadre des sorties scolaires des jeunes de Bretagne et d'autres régions, les lieux consacrés à la découverte des milieux marins et maritimes comme, par exemple, les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) Espace des sciences/Maison de la mer à Lorient et Océanopolis à Brest ou le musée Haliotika – la Cité de la pêche au Guilvinec.

• **Développer la connaissance du milieu professionnel maritime par les jeunes qui résident en Bretagne** en organisant, par exemple, des visites d'entreprises et/ou de chantiers navals ainsi que des journées de découverte comme les "Marées découvertes".

• **Créer un module de découverte du secteur maritime à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).**

ENJEU N° 2 : RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DE FORMATION CONTINUE ET DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES MARINS

Le CESER constate qu'il est nécessaire, d'une part, d'accompagner le développement des mobilités professionnelles des marins (pêche, cultures marines, commerce, plaisance professionnelle) et, d'autre part, d'anticiper les difficultés d'accès aux stages qui permettent aux professionnels qui naviguent d'acquérir ou de valider les brevets et certificats maritimes obligatoires.

Les pistes d'action en lien avec cet enjeu

• **Développer pour tous les marins l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE)** avec un accompagnement spécifique et individualisé, et les informer au sujet des dispositifs communs de la formation professionnelle continue tels que les **bilans de compétences et le conseil en évolution professionnelle (CEP)** ; ceci devant pouvoir servir dans le cas de reconversions professionnelles ainsi que pour la sécurisation des parcours. **Développer la modularité des formations continues** pour les marins afin de leur rendre les for-



© Philippe-Erard

mations plus accessibles, et identifier des "blocs de compétences" pour favoriser les passerelles entre métiers (navigants entre eux et navigants /non navigants).

• **Élaborer des offres de formation continue innovantes** favorisant la fluidité des parcours et permettant de susciter l'appétence pour la formation, en particulier dans les secteurs où les niveaux de qualification sont faibles (pêche, cultures marines) et où les professionnels sont généralement peu demandeurs de formation (cultures marines). Il pourrait s'agir, par exemple, pour les cultures marines, de coupler un module de formation théorique sur les ressources marines et le fonctionnement des écosystèmes côtiers avec un module d'accompagnement au développement des entreprises ou à l'installation.

• **Créer une option maritime dans l'une des écoles de commerce de la région.**

• **Aider au développement de la pluriactivité pour les activités saisonnières** notamment en levant certains freins existants, réglementaires en particulier, comme ceux qui sont liés aux différences de régimes sociaux et en proposant les formations complémentaires nécessaires.

• **Anticiper les besoins de revalidation quinquennale des titres maritimes** en prévoyant suffisamment de places en formation et **permettre les dérogations** pour les marins sans embarquement qui ne trouveraient pas de stages pour valider à temps leurs certificats.

ENJEU N° 3 : RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DU SECTEUR DE LA PÊCHE MARITIME

Le troisième enjeu est lié au secteur de la pêche car celui-ci connaît des problématiques spécifiques qui sont notamment des difficultés de recrutement dans un contexte marqué à la fois par une baisse des emplois, une élévation de la moyenne d'âge des professionnels et des phénomènes de sorties anticipées que l'on ne connaît pas bien. Dans ce secteur où il existe un enjeu d'attractivité, il paraît nécessaire de mieux accompagner les projets de reconversion des marins pêcheurs qui souhaitent ou sont contraints de quitter le métier et l'accès à la formation continue.

Dans ce secteur, la formation continue joue en effet un rôle déterminant pour la promotion sociale compte tenu du fait que ce ne sont pas les diplômes acquis en formation initiale mais les titres maritimes, lesquels sont délivrés par l'administration maritime après des temps de navigation, qui confèrent les "prérogatives" à bord des navires, c'est-à-dire le droit d'exercer certaines fonctions.

Les pistes d'action en lien avec cet enjeu

• **Développer une communication positive** sur les métiers et les formations de la pêche est nécessaire mais pas suffisant pour rendre le secteur plus attractif. Il faut, dans le même temps, conforter la qualité des emplois dans la pêche, ce qui passe par les conditions d'exercice du métier, les évolutions de carrière et les salaires.

- **Permettre aux jeunes Bretons d'embarquer à bord de navires de pêche** lors de journées de découverte des métiers alors même que l'enquête réalisée en 2010 a montré qu'une majorité d'entre eux méconnaissent les métiers de la pêche (65 % des sondés déclaraient connaître plutôt mal ou très mal ces métiers).

- **Pour les jeunes qui s'inscrivent dans un lycée maritime** : faciliter les retours en formation pour ceux d'entre eux qui, s'étant inscrits pour préparer un bac professionnel, s'arrêtent au niveau du BEPM, et inciter les lycées maritimes à renforcer leur action dans ce domaine ; encourager les élèves qui le souhaitent à poursuivre leurs études, sachant, comme le souligne le ministère en charge de la mer sur son site dédié aux formations et carrières de marins, d'une part, que les progrès technologiques constants dont les navires font l'objet "demandent aux marins-pêcheurs de devenir des techniciens de plus en plus qualifiés en même temps que des gestionnaires de la ressource" et, d'autre part, que la formation initiale "est un atout pour se reconvertir après une carrière de marin".

- **Inscrire dans la formation des marins à la pêche (de niveau II) un module concernant les fonctions de management et de gestion commerciale.**

- **Prévoir un accompagnement pour le reclassement des marins à la pêche** qui souhaitent ou sont contraints de changer de secteur d'activité. Ce type de mobilité nécessite



d'autant plus d'être accompagné que, dans ce secteur, les niveaux de qualifications sont relativement faibles avec une ancienneté élevée alors même que les métiers sont "physiques" et usants pour les personnes. Cette problématique concerne tout particulièrement les marins du service "pont" qui ont plus de difficultés à se reclasser que ceux du service "machine".

- **Mettre à plat la problématique du financement des formations continues obligatoires dans le secteur de la pêche**, sachant qu'actuellement pour remplir leurs obligations de revalidation des titres et de formation, une partie des salariés "débarquent" pour acquérir le statut de demandeur d'emploi qui leur permet de bénéficier de financements par le Conseil régional. En Basse-Normandie, dans le cadre d'une expérimentation, le Conseil régional, le Fongecif et l'OPCA ont mutualisé leurs interventions afin d'optimiser les modalités de prise en charge, permettant la réalisation de parcours de formation dans de bonnes conditions sociales.

- **Mener une enquête sur ce que deviennent les marins à la pêche** qui quittent le métier, en particulier pour les tranches d'âges les plus concernées, ainsi qu'une enquête sur les raisons qui conduisent aux sorties anticipées.

ENJEU N° 4 : MIEUX INTÉGRER LES QUATRE LYCÉES PROFESSIONNELS MARITIMES DANS LE PAYSAGE GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Le quatrième enjeu concerne les lycées professionnels maritimes. Le CESER remarque un relatif isolement de ces lycées, par rapport aux autres lycées professionnels et par rapport à d'autres formations liées à la mer, comme les formations dans les domaines du nautisme, du tourisme, de la transformation des produits de la mer, etc. Il peut même sembler exister une concurrence entre les formations en cultures marines qui concernent l'élevage en eau de mer (conchyliculture, aquaculture marine, algoculture), et relèvent du ministère en charge de la mer et les formations en aquaculture (eau douce), qui relèvent du ministère de l'agriculture.

Mieux inscrire les lycées maritimes dans le paysage de la formation professionnelle

à l'échelle de la région favoriserait les échanges avec les autres acteurs de l'enseignement professionnel, mais aussi avec la recherche et l'enseignement supérieur ; cela conférerait aux lycées professionnels maritimes une meilleure visibilité, une plus grande ouverture et des perspectives.

Les pistes d'action en lien avec cet enjeu

- **Instituer des conseils de perfectionnement au niveau de chaque lycée professionnel maritime.** Ces conseils qui réuniraient une fois par an les équipes pédagogiques, le réseau des diplômés et les entreprises, permettraient de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que du point de vue des applications professionnelles. Ils seraient un outil d'anticipation des besoins de formation au regard des évolutions de l'économie maritime.

- **Développer les échanges entre les lycées professionnels maritimes, le monde de la recherche et l'enseignement supérieur.** Quelques pistes peuvent être suggérées comme, par exemple, inviter les enseignants des lycées maritimes à participer aux "Université d'été Mer-Education" organisés chaque année par le Labex Mer pour les enseignants du second degré.

- **Dans le cadre de l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales, pilotée par le Conseil régional, interroger les lycées maritimes et les tutelles sur les possibilités de diversification des formations** en leur sein en favorisant les partenariats avec d'autres lycées.

- **Impliquer pleinement les quatre lycées professionnels maritimes dans les réflexions menées dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer**, sachant que les métiers de demain liés aux industries de la mer demanderont très probablement une "maritimisation", qui pourrait être prise en charge par les LPM.

- **Mieux coordonner les cursus proches qui sont sous des tutelles ministérielles différentes.** Cela permettrait d'accroître la visibilité de ces formations pour les candidats potentiels et renforcerait leur poids.

• **S'agissant du nautisme, inviter le ministère en charge de la mer et le ministère en charge de la jeunesse et des sports à se coordonner** entre eux ainsi qu'avec la branche professionnelle pour faire évoluer l'offre de formation dans le sens d'une meilleure adéquation avec les besoins du secteur et l'évolution des métiers, en particulier ceux de l'encadrement.

ENJEU N° 5 : DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA MIXITÉ DANS LES FORMATIONS ET LES MÉTIERS DE LA MER

Le cinquième enjeu consiste à développer l'égalité femmes-hommes dans les formations et les métiers de la mer, sachant que la mixité est très faible dans les secteurs de la "filière mer". Ainsi l'édition 2013 du baromètre Emploi-Formation réalisé par l'Agefos PME met en évidence, même si des écarts sont constatés entre les différents secteurs composant cette "filière", un taux de féminisation moyen (21 %) nettement inférieur à la moyenne nationale des actifs (49 %).

Par ailleurs, la mixité filles-garçons est également extrêmement faible dans les lycées professionnels maritimes.

Le CESER considère que la mixité doit être développée dans ces filières, comme dans

les autres filières professionnelles, pour respecter le principe d'égalité femmes-hommes, casser les stéréotypes, renforcer l'attractivité et moderniser les métiers et les formations.

Les pistes d'action en lien avec cet enjeu

- **Féminiser les dénominations des métiers** dans les différents guides qui font la promotion des métiers de la mer et du littoral, en se référant au répertoire ROME des métiers de la mer qui prévoit déjà cette féminisation.
- **Introduire plus de mixité dans le corps enseignant** des lycées professionnels maritimes et sensibiliser à cet enjeu les enseignants et les conseillers d'orientation psychologues qui participent à la réalisation des projets scolaires des élèves.
- **Communiquer largement sur les exemples de carrières** considérées aujourd'hui comme atypiques au regard du sexe.
- **Ne pas véhiculer des stéréotypes** dans la communication des institutions.
- **Veiller aux conditions d'accueil et de soutien** des jeunes filles qui s'orientent dans des formations où elles sont encore peu représentées.

• **Sexuer les données statistiques** portant sur les élèves, les étudiant.e.s, les apprenti.e.s, les contrats de professionnalisation, les stagiaires de la formation continue, les personnes en démarche de VAE.

ENJEU N° 6 : ANTICIPER LES BESOINS DE FORMATION

Il convient d'anticiper les besoins de compétences dans les métiers de la mer, liés à l'émergence de nouvelles activités ou liés aux évolutions des métiers historiques ou "traditionnels". Ce travail d'anticipation est extrêmement difficile. Les métiers de demain devront certainement prendre en compte le développement de métiers liés à la gestion de l'espace marin et à l'ingénierie écologique, à l'aménagement des côtes et du littoral, à la prévention, prévision et gestion des risques en lien avec les aléas climatiques, au droit, à la sécurité et au contrôle, aux services dans les ports de plaisance, aux énergies marines renouvelables, aux biotechnologies, à la prospection des ressources minières profondes, aux navires propres, économes et sûrs, aux technologies de l'information et de la communication, aux matériaux, au tourisme en mer et en bord de mer, à la recherche... L'anticipation des besoins de compétences invite à se placer dans une perspective plus générale d'élévation des niveaux de qualifications pour conforter la Bretagne comme grande région maritime.

Les pistes d'action en lien avec cet enjeu

- **Inviter le Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA) à investir davantage les questions de formation**, et particulièrement de formation continue, car la capacité d'innovation du Pôle peut irriguer les réflexions portant sur l'évolution des métiers et des compétences. Ainsi, les bilans des projets pourraient comporter un point sur la formation.
- **Organiser une conférence annuelle sur les enjeux de la formation professionnelle liée aux métiers de la mer** en s'appuyant notamment sur les domaines d'innovation du PMBA. Réunissant un grand nombre d'acteurs, cette conférence serait l'occasion d'un partage des réflexions prospectives sur les activités en émergence, le potentiel de développement de ces activités, l'évolution des métiers et les besoins en matière de formations et de qua-



© Emmanuel Patin

lifications. Elle prolongerait et/ou élargirait l'audience de deux initiatives existantes : le colloque "Compétences Mer" dont une première édition a eu lieu à Lorient en 2014 et le Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer.

- **Veiller à ce que les formations liées à la mer intègrent une connaissance des ressources marines et du fonctionnement des écosystèmes côtiers.** La Bretagne a les atouts pour se développer comme pôle d'excellence dans la connaissance du milieu marin, associant à la connaissance fondamentale, le savoir des professionnels. L'objectif est de transmettre cette connaissance au plus grand nombre pour faire prendre conscience du potentiel du milieu marin et de l'importance de le préserver.
- **Prendre en compte la dimension touristique** du secteur maritime dans les cursus de formation.
- **Développer l'enseignement et la pratique de l'anglais dans les formations liées à la mer et favoriser les échanges culturels.**
- **Pour le développement du nautisme,** le CESER invite à créer une offre de formation destinée à former des managers et des cadres commerciaux (il pourrait s'agir d'intégrer une option nautisme dans certaines écoles de commerce ou universités) et à accompagner le développement de formations dans le domaine de l'accueil et du service aux plaisanciers, dans la lignée des réflexions de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP).
- **Faciliter la mise en œuvre des grandes orientations du nouveau Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer.**



ENJEU N° 7 : AIDER LE MARCHÉ DE LA FORMATION MARITIME EN BRETAGNE À SE DÉVELOPPER, Y COMPRIS À L'INTERNATIONAL

Le CESER invite à soutenir le marché de la formation maritime dans son développement, y compris à l'export, considérant que la formation continue est une activité économique à part entière. La Bretagne possède d'indéniables atouts dans le domaine de la formation continue maritime avec la présence d'organismes de formation dont certains exportent déjà des activités de formation et d'ingénierie pédagogique.

Les pistes d'action en lien avec cet enjeu

- **Agir sur l'environnement de la formation** en favorisant les échanges entre les centres de formation, les entreprises et les organismes de recherche. À cet effet, il conviendrait de favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle des entreprises, des branches et des territoires afin d'identifier les tendances sur lesquelles l'offre de formation pourra se fonder.

- **Encourager l'innovation pédagogique et le développement des compétences en ingénierie de la formation** dans le secteur maritime pour développer l'excellence dans ce domaine.

- **Développer l'expertise en matière de recherche de financements (notamment dans le cadre de l'Union européenne)** et accompagner ce développement d'un effort de promotion de ces activités à l'étranger (ex. salons internationaux).

En complément des actions conduites autour de l'éducation à la mer et des initiatives sectorielles, la stratégie régionale pour la mer et le littoral que le Conseil régional souhaite impulser devra replacer au cœur de ses objectifs la valorisation des métiers de la mer et des formations liées à ces métiers, ce qui englobe les formations dites "maritimes", mais aussi un ensemble beaucoup plus large de formations dédiées à l'industrie, au commerce, aux services, à la recherche, à l'administration...

CESER de Bretagne : septembre 2015
Commission "Formation, enseignement supérieur"
Rapporteurs : Michel CLECH et Thierry LENEVEU
Contact : Virginie GICQUEL, cheffe du pôle Formation-Enseignement
Tél. 02 99 87 18 79 / virginie.gicquel@region-bretagne.fr
Téléchargez l'étude sur le site : www.ceser-bretagne.fr

BÂTIR UNE STRATÉGIE MARITIME EN BRETAGNE

AU FANAL DE 15 ANS D'ANALYSES ET DE PROPOSITIONS

DU CESER 1999-2015

Les deux façades maritimes de la Bretagne ouvrent la région vers l'une des plus grandes routes maritimes du monde, mais aussi vers des écosystèmes marins et côtiers particulièrement riches, supports d'activités nombreuses et diversifiées aujourd'hui et réservoirs de nouvelles ressources pour demain.

Le CESER a exploré et consolidé cette ouverture par de nombreuses réflexions et propositions sur les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne, et au-delà, dans un horizon élargi, en collaboration avec les CESER de la façade atlantique.

Il livre aujourd'hui une rétrospective de 15 années d'analyses et de propositions qui constituent un fonds sans équivalent d'expression de la société civile sur l'enjeu d'une appropriation collective de l'exploitation durable des océans et de leur protection.

Alors que s'élabore la stratégie régionale pour la mer et le littoral, le CESER reprend les axes fondateurs de sa réflexion, et les complète par des propositions nouvelles tenant compte de l'évolution du contexte économique, social, environnemental et politique.



TROIS AXES FONDATEURS

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE MARITIME DYNAMIQUE ET INNOVANTE

La Bretagne est caractérisée par une très grande diversité d'écosystèmes côtiers et marins qui assurent des fonctions écologiques variées, elles-mêmes à la base de ressources et de services nombreux fournis à la société. C'est sur l'ensemble de ces services rendus par les écosystèmes, et avec une approche volontairement extensive, que le CESER a choisi de fonder sa définition de l'économie maritime. Il reprend ici quelques propositions de ses travaux pour une économie maritime dynamique et innovante.

- Conforter les activités de pêche, valoriser la conchyliculture et la sécuriser dans son environnement, par l'élaboration dans la Stratégie régionale pour la mer et le littoral d'un chapitre ayant valeur de Schéma de développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

- Piloter le déploiement des énergies marines, en synergie avec la construction/réparation navale civile et militaire, en poursuivant une stratégie offensive d'attractivité industrielle.

- Faire de la stratégie portuaire le pivot de la politique maritime régionale, en connectant les ports aux transformations de l'économie maritime et de leurs hinterlands.

- Organiser et valoriser la filière du nautisme, en renforçant la coordination régionale et le pilotage de la filière.

- Promouvoir une économie maritime pensée dans toutes ses dimensions, avec une attention particulière portée à ses transformations, aux interfaces et aux synergies entre secteurs et entre filières.

- Faire des emplois maritimes des emplois durables, en intégrant pleinement la dimension sociale et la formation à la Stratégie régionale pour la mer et le littoral.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET DES RESSOURCES MARINES

Les milieux côtiers sont particulièrement riches et produisent des ressources et des services nombreux et variés. Ils sont aussi vulnérables, parfois dégradés, et soumis à

une pression toujours plus forte, qui risque de compromettre leur capacité à produire ces ressources. La préservation de l'environnement marin est donc une condition obligatoire au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes, à l'attractivité et au dynamisme des territoires côtiers.

- Comprendre et expliquer les atteintes au fonctionnement des écosystèmes, afin de faire prendre conscience de l'importance de préserver le potentiel écologique, économique, social et culturel des milieux côtiers.

- Préserver pour se développer : la gestion doit être axée sur le maintien des fonctionnalités de l'écosystème et des services qu'il rend à la société (exploitation des ressources marines).

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉDUCATION MARITIME POUR TOUS

Ouvrir davantage le développement régional vers la mer, impulser une économie maritime dynamique et innovante, mettre en œuvre une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines : tout cela n'est

possible que si l'éducation maritime est résolument encouragée et déployée.

- Soutenir le développement d'une éducation maritime multiforme, dans le prolongement de l'initiative "Éduquer à la mer et au littoral".

- Mieux connaître et faire connaître les écosystèmes côtiers, en facilitant l'accès aux travaux conduits par un pôle de recherche et de formation de tout premier plan.

- Consolider l'observation de l'économie maritime et mieux comprendre son potentiel de développement, en confortant la mise en place d'un réseau d'observation aujourd'hui en construction.

- Valoriser les métiers de la mer et les formations à ces métiers, en faisant (re) connaître la mer et le littoral comme supports d'activités économiques ; développer l'attractivité des métiers et anticiper les besoins de formation.



© CCI de Brest-Gabriel Pachoudine

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE S'APPUYANT SUR TROIS PILIERS

UNE STRATÉGIE D'ANTICIPATION

La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit s'inscrire résolument dans la durée et pour cela intégrer une dimension prospective, appréhender les transformations de la société et de ses besoins, mais aussi les évolutions des écosystèmes côtiers soumis à l'influence d'un certain nombre d'atteintes citées plus haut.



© Région Bretagne

- Anticiper les transformations de la société, et notamment l'augmentation des pressions exercées sur le littoral, mais aussi les dynamiques socioculturelles qui portent et font vivre la maritimité de la Bretagne.

- Anticiper les évolutions des écosystèmes côtiers, notamment au regard des enjeux climatiques et de leurs conséquences sur le trait de côte, sur le cycle de vie des espèces et donc sur l'exploitation des ressources marines, en adoptant une approche systématique.

UNE STRATÉGIE D'IMPULSION

La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit valoriser une nouvelle image de la Bretagne maritime, fondée tant sur ses richesses traditionnelles que sur sa créativité contemporaine, ses réussites et son potentiel. Elle doit promouvoir la mer comme accélérateur de développement, porteuse d'innovation, créatrice de compétences.

UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION

En 15 ans, de nombreuses initiatives partenariales en faveur de la mer et du littoral ont été prises en Bretagne (Pôle Mer Bretagne Atlantique, Europôle Mer, Bretagne Pôle Naval, Nautisme en Bretagne...). Elles ont fortement contribué à une habitude de coopération, construite et renforcée au fil du temps.

Outil opérationnel de la mise en réseau des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne, la Conférence régionale de la mer et du littoral a confirmé ce mouvement et créé un climat de dialogue reconnu et apprécié de tous ses participants. Le CESER a toujours affirmé son attachement à cette instance de gouvernance, à laquelle il contribue très régulièrement. Elle peut être motrice et porteuse de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, à condition qu'elle renforce la dimension participative et la conduite de travaux de fond, notamment dans les groupes de travail thématiques.

EN CONCLUSION : CONSTRUIRE LA MARITIMITÉ DE DEMAIN

15 ANS D'ANALYSES ET DE PROPOSITIONS...

Le croisement des regards propre au CESER apporte un éclairage inédit sur les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne. Lieu d'échanges et de dialogue entre les diverses composantes de la société civile, le CESER constitue un outil de médiation sans équivalent permettant de produire une expertise collective. À ce titre, ses travaux contribuent à mieux connaître les enjeux liés à la mer et au littoral, en cherchant le plus grand dénominateur commun entre des points de vue qui peuvent être différents.

Le CESER s'attache toujours, dans ses travaux, à établir un état de la connaissance sur le sujet traité, afin d'appuyer sur une vision à la fois large et précise des enjeux liés à la

mer et au littoral ses propositions, parfois ses alertes, parfois ses messages de sensibilisation. Formation, éducation, information, consultation, concertation : progressivement, ces notions se sont affinées pour aboutir à une notion chère au CESER, celle de l'appropriation collective et de l'envie de "faire ensemble".

Et ces 15 années de travaux ne sont que le début de cette volonté de "faire ensemble", tant les pistes de réflexion sont nombreuses pour faire de la mer et du littoral des atouts forts du développement économique, social et environnemental de la Bretagne et construire la maritimité de demain.

... POUR BÂTIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE MARITIME EN BRETAGNE

La réforme territoriale qui s'achève et les partages de compétences entre collectivités territoriales vont réinterroger le Conseil régional et ses partenaires sur leurs politiques en faveur de la mer et du littoral. Au moment où de nombreuses autres régions maritimes seront mobilisées sur leur fusion, la Bretagne doit mettre à profit le temps dont elle dispose pour construire une Stratégie régionale de la mer et du littoral, gage de la meilleure articulation possible entre les différents niveaux de collectivités, notamment l'échelon du pays, et avec l'État en région. Il y a à la fois une opportunité et une urgence à agir pour bâtir et mettre en œuvre cette stratégie.

LES RAPPORTS DU CESER DE BRETAGNE 1999-2015



Bretagne, région transfrontalière – Volet maritime

Rapporteur :
Janick VIGO (1999)

À la création de sa section Mer-Littoral, le CESER travaille en tout premier lieu sur le volet maritime du rapport "Bretagne, région transfrontalière", dans un contexte de coopération marqué par les programmes européens INTERREG. Il aborde le transport maritime de voyageurs et de marchandises, la pêche, le tourisme et les activités nautiques, l'environnement et la sécurité maritime.



La mer et le littoral en Bretagne, pour une ambition régionale

Rapporteur :
Janick VIGO (2001)

Livre blanc de la mer en Bretagne, cette étude est à la fois un document et un diagnostic sur

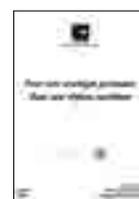
la place de la mer en Bretagne et la multiplicité des activités, des acteurs, des enjeux.



Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne

Rapporteurs :
Pierre EUZENES et
François LE FOLL (2004)

Par une analyse des conflits d'usage sur le littoral, liés aux concurrences sur un espace toujours plus attractif, le CESER s'intéresse aux conditions nécessaires à la gestion intégrée des espaces côtiers bretons. Il propose des pistes d'action pour que ces espaces puissent se développer de manière harmonieuse.



Pour une stratégie portuaire dans une région maritime

Rapporteurs :
Bernard GUILLEMOT et
Gustave VIALA (2006)

Dans le prolongement de la précédente, cette étude propose une approche transversale et intégrée des différents types de ports en Bretagne en rappelant leur histoire, leur poids dans le paysage portuaire actuel, et leur rôle dans le développement économique, l'aménagement du territoire et la qualité de la vie en Bretagne. Elle propose des axes de réflexion pour une stratégie régionale de gestion intégrée des sites portuaires et, au-delà, des axes stratégiques pour l'affirmation d'une véritable ambition maritime pour la Bretagne.



Pour une politique maritime en Bretagne

Rapporteur :
François LE FOLL (2007)

Ce rapport propose les grandes priorités pour la région dans une approche volontairement transversale, autour de trois grands axes qu'il reprendra et précisera par la suite : l'économie maritime, l'environnement maritime et l'éducation maritime.



Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer!

Rapporteurs :
Guy JOURDEN et Philippe MARCHAND (2009)

Avec ce rapport, le CESER cherche à éveiller l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la région et à susciter l'émergence de projets pour faire des énergies marines un nouveau pilier de l'économie bretonne. Ce travail met pour la première fois en évidence des enjeux essentiels de développement économique et industriel.



Milieux côtiers, ressources marines et société

Rapporteurs :
Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL (2011)

Dans la première région maritime de France, bien des activités humaines dépendent des ressources offertes par la mer et le littoral. Il importe donc de mieux connaître cette richesse que constituent pour la Bretagne ses écosystèmes côtiers, mais aussi d'identifier les pressions qu'ils subissent pour mieux les préserver, les valoriser et soutenir dans le temps les fonctions qu'ils assurent et les activités qu'ils permettent.

Ce rapport vise à donner des clés pour comprendre la diversité et la richesse des écosystèmes côtiers bretons, faire prendre conscience des atteintes susceptibles de les affecter et à faire comprendre aux décideurs, ainsi qu'au plus grand nombre, la nécessité de préserver leur bon fonctionnement, gage de ressources et d'activités durables.



Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace

Rapporteurs :
Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL (2011)

Un chapitre spécifique du rapport précédent et publié indépendamment est consacré au phénomène de prolifération des algues vertes et aux leviers pour agir.



Des énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière

Rapporteur :
Guy JOURDEN (2012)

Au vu des avancées majeures constatées dans ce domaine, et alors que les énergies marines se trouvent à un moment clé de leur déploiement où tout est encore possible, le CESER de Bretagne renouvelle son appel à la mobilisation, afin que les ambitions et les atouts des acteurs régionaux se concrétisent et que le développement des énergies marines soit créateur d'activités pérennes en Bretagne.



Économie maritime en Bretagne : changeons de regard

Rapporteurs :
Antoine DOSDAT et Hervé MOULINIER (2014)

Le CESER souhaite attirer l'attention des décideurs et du plus grand nombre sur l'intérêt stratégique collectif de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional. La Bretagne, dotée de ressources marines et littorales exceptionnelles, a su par le passé tirer profit et avantage comparatif de sa maritimité.

Aujourd'hui confrontée à la nécessaire adaptation de ses modes de développement, saura-t-elle trouver dans la maritimisation du monde le ressort d'un rebond ? Ce rapport donne l'occasion de changer de regard sur l'économie maritime, d'en révéler toutes les facettes, toutes les interfaces, tout le potentiel.



Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime

Rapporteurs :
Michel CLECH et Thierry LENEVEU (2015)

Les formations aux métiers de la mer sont en pleine évolution. Dans ce rapport, le CESER souhaite attirer l'attention des décideurs sur les moyens qui permettront à l'offre régionale de formation de répondre aux besoins et évolutions de l'économie maritime en même temps qu'aux besoins de sécurisation des parcours professionnels. Il propose des pistes d'actions susceptibles de conforter la Bretagne comme grande région maritime.

CESER de Bretagne : septembre 2015
Section "Mer-Littoral"

Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ

Contact : Marion Ollivier, cheffe du pôle Mer-Littoral
Tél. 02 99 87 18 73 / marion.ollivier@region-bretagne.fr
Téléchargez l'étude sur le site www.ceser-bretagne.fr

MAÎTRISE DE LA PRESSION FONCIÈRE ET PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX

ANALYSES ET PROPOSITIONS DES CESER DE L'ATLANTIQUE

Dans les régions de la façade atlantique, le "fait littoral" contribue fortement à l'attractivité démographique. La concentration des populations et des activités dans ces espaces côtiers est source de nombreux enjeux et conflits d'usage. La maîtrise de la pression foncière sur le littoral et la prévention des risques d'érosion côtière et de submersion marine font partie de ces enjeux cruciaux pour l'avenir de la façade atlantique. La nature même de ces phénomènes et les actions à mener pour les prévenir imposent de dépasser le cadre strictement régional. C'est pourquoi les CESER de l'Atlantique se sont autosaisis de ces sujets, en adoptant successivement deux contributions :

- "Populations et activités sur le littoral atlantique : Enjeux fonciers - Quelle gouvernance avec quels outils ?" (juin 2013) ;
- "Submersion marine et érosion côtière : Connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique" (septembre 2015).

À l'issue de ces travaux sur deux problématiques étroitement liées, de nombreux éléments d'analyses et de propositions convergent et se renforcent. Les CESER de l'Atlantique ont donc choisi d'élaborer une synthèse croisée de ces contributions et de la porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs.



UN FONCIER LITTORAL SOUS PRESSION

Les tensions foncières découlent directement des caractéristiques socio-économiques du littoral. Sur le plan démographique, les taux de croissance de la population et de sa densité, le poids des flux migratoires, et l'importance des variations saisonnières sont des traits distinctifs de la façade atlantique. Ces dynamiques concernent en premier lieu les communes littorales mais elles se diffusent également vers l'intérieur des terres. Cependant, si l'attractivité est une constante du littoral atlantique, elle ne s'exerce d'un territoire à l'autre ni avec la même intensité, ni sur les mêmes catégories de population et d'activités.

PRÉSERVER LES ESPACES EXPLOITÉS PAR LES ACTIVITÉS PRIMAIRES

Cette attractivité se traduit également dans l'occupation des sols et son évolution. Les dynamiques d'artificialisation des sols sur le littoral atlantique sont ainsi préoccupantes : elles sont en moyenne bien supérieures à l'ensemble de la France. Ce phénomène se produit notamment aux dépens des espaces exploités par les activités primaires (agriculture et conchyliculture).

CHIFFRES-CLÉS DE L'ARTIFICIALISATION DES TERRITOIRES LITTORAUX ATLANTIQUES

Entre 2000 et 2006
+ 13 000 ha de territoires artificialisés
- 11 400 ha de territoires agricoles

Source UE-CLC 2006

La pression foncière les menace directement en provoquant une forte réduction des surfaces disponibles et une augmentation sensible et continue du prix des terres. Ces deux facteurs limitent les possibilités d'installation, de développement et de transmission des entreprises. Les conséquences de la pression foncière sur ces activités primaires sont également indirectes : il s'agit entre autres de la dégradation de la qualité des eaux, notamment en provenance du bassin-versant. Ces activités assurent pourtant des fonctions économiques, sociales et environnementales indispensables à l'équilibre et à l'attractivité du littoral atlantique.

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

Certaines activités économiques peuvent également pâtir de la pression foncière, notamment en termes d'implantation et d'évolution des entreprises. Mais le développement économique joue aussi un rôle non négligeable dans les pressions qui s'exercent sur le foncier. Les zones d'activités, attractives pour les entreprises, sont en effet fortement consommatrices d'espace. L'enjeu est donc de concilier développement économique et gestion économe de l'espace. Il s'agit de répondre aux besoins en foncier des filières qui constituent des atouts majeurs pour la façade atlantique (tourisme, activités portuaires, etc.) et des activités qui fournissent des biens et des services aux populations littorales (artisanat notamment) tout en maîtrisant la consommation foncière liée au développement économique.

RÉGULER L'USAGE "HABITAT" DU FONCIER

Les franges littorales apparaissent comme les zones les plus tendues de nos régions en termes de marché du logement. Ces tensions se traduisent d'abord par des coûts élevés, et excluent de fait une partie de la population, contrainte de se loger à l'intérieur des terres. Cette ségrégation socio-spatiale touche également les travailleurs saisonniers. De plus, le logement s'accompagne d'infrastructures de transports et d'équipements collectifs, d'au-

tant plus consommateurs de foncier que l'on assiste à un phénomène d'étalement urbain. Enfin, ces enjeux ne pourront que s'exacerber à l'avenir si les projections démographiques se confirment.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS

Les espaces naturels sont menacés par la pression de l'urbanisation au même titre que les espaces agricoles, d'une manière directe (perte de surfaces, mitage) et indirecte (dégradation de la qualité des milieux

et des ressources naturelles). Sur le littoral, les espaces naturels assurent pourtant des fonctions écologiques nombreuses et variées, ils sont à la base de multiples ressources et services fournis à la société, et contribuent à l'attractivité des territoires. Préserver les espaces naturels et les fonctionnalités écologiques du littoral est donc une nécessité.

Un enjeu transversal concerne tous ces usages et fonctions du littoral : la prévention des risques littoraux.

UNE FAÇADE ATLANTIQUE VULNÉRABLE AUX RISQUES LITTORAUX

Sans nier l'importance des autres risques, les CESER de l'atlantique se sont concentrés sur deux aléas spécifiques au littoral : la submersion marine et l'érosion côtière.

DES NATURES DE CÔTES TRÈS DIVERSIFIÉES

Le littoral atlantique est constitué de natures de côtes très diversifiées mais trois typologies se distinguent cependant :

- les côtes majoritairement rocheuses de la Bretagne à la Loire-Atlantique, n'excluant pas des particularités de côtes basses ou sableuses ;

- les côtes basses du Centre Atlantique, entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, avec une grande superficie de zones basses plus ou moins poldérisées ;

- les côtes majoritairement sableuses d'Aquitaine jusqu'au Pays Basque (environ 40 km de côtes rocheuses particulièrement fragiles).

UNE EXPOSITION DIFFÉRENTE AUX ALÉAS

Des côtes sableuses sensibles à l'érosion

À l'échelle du littoral atlantique, quasiment un tiers des côtes est concerné par l'érosion

(EUROSION, 2004). Cette instabilité sédimentaire tient à plusieurs paramètres, y compris naturels, mais elle est accélérée par l'activité humaine.

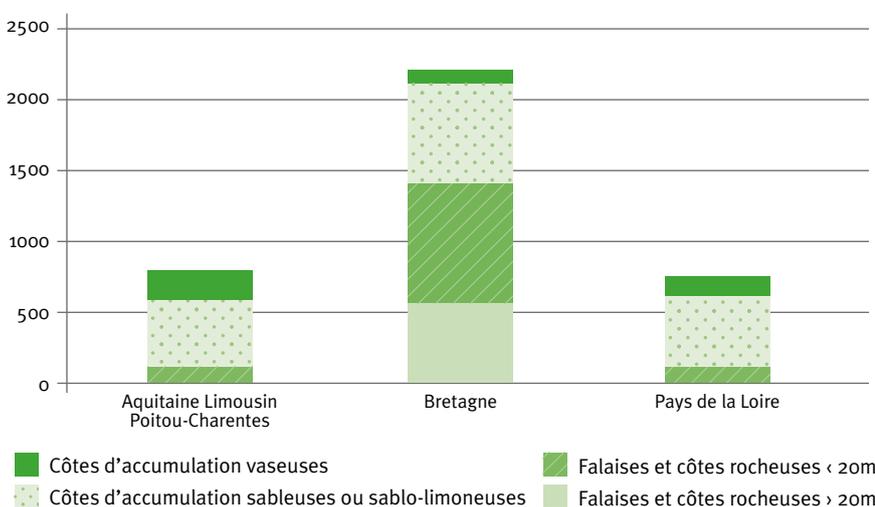
Des côtes basses exposées à la submersion marine

CHIFFRES-CLÉS

27,4 % des côtes atlantiques en érosion (EuroSION 2004)

535 000 personnes concernées par le risque de submersion marine sur la façade atlantique (MEDDE)

LINÉAIRE (EN KM) PAR TYPE DE CÔTE (HORS ARTIFICIALISATION)



Source : EUROSION, CEREMA, 2016

Concernant la submersion marine, la délimitation des zones soumises au risque est délicate mais l'emprise maximale des zones basses constitue un bon indicateur des secteurs susceptibles d'être inondés : sur le territoire français (outre-mer compris), près de 753 000 hectares sont en zone basse, la façade atlantique concentrant à elle seule 56 % de ces zones (CEREMA, 2010).

Des risques accrus dans certains secteurs

Les zones estuariennes, nombreuses sur la façade atlantique, présentent une vulnérabilité particulière en raison de leur double exposition aux risques de crues fluviales d'une part et de submersion marine d'autre part. Le phénomène d'envasement semble également avoir des incidences en termes de vulnérabilité.

Certains secteurs de la côte atlantique, considérés comme particulièrement vulnérables, font l'objet d'une attention accrue dans les politiques publiques (territoires à risque important d'inondation notamment). Leur identification ne doit cependant pas conduire à occulter le risque sur les autres secteurs car l'ensemble de la façade atlantique est exposé, d'une façon ou d'une autre, aux risques littoraux.

Le changement climatique: un facteur aggravant

Les CESER de l'Atlantique s'interrogent enfin sur l'impact potentiellement aggravant de cer-

tains phénomènes, dont les conséquences sur la vulnérabilité sont encore méconnues ou ignorées. Il s'agit en particulier du changement climatique, qui se traduit par une élévation du niveau marin susceptible de conduire à des inondations plus fréquentes des zones basses et à une vulnérabilité accrue aux phénomènes de surcote. Le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit également une augmentation de l'intensité des événements météorologiques extrêmes, confirmée par les modélisations de sinistres climatiques effectuées par les assureurs et réassureurs. Ces derniers pré-

voient par ailleurs un doublement du coût des dommages dans les 20 prochaines années.

Cette forte exposition aux aléas aurait finalement assez peu de conséquences si la façade atlantique ne concentrait pas autant d'enjeux et d'activités sur sa frange côtière. Son attractivité, mise en évidence dans la première contribution des CESER de l'Atlantique, la rend particulièrement vulnérable aux risques littoraux.

ACTEURS, OUTILS ET COMPÉTENCES: UN PAYSAGE COMPLEXE

GOUVERNANCE DES ENJEUX FONCIERS

De nombreux outils et démarches

Les usages et fonctions du foncier sur le littoral sont aussi multiples qu'exigeants et se confrontent à une ressource limitée et non renouvelable. Pour réguler ces usages et éviter des conflits fréquents, de nombreux outils ont été développés et sont mis en œuvre à plusieurs niveaux de l'action publique.

Avant de pouvoir intervenir sur les pressions qui s'exercent sur le foncier, il importe de bien les diagnostiquer et les caractériser : c'est le rôle d'un premier éventail d'outils de connaissance, d'observation et d'aide à la décision. On constate en la matière un foisonnement d'initiatives sur la façade atlantique. Mais ces dispositifs sont encore trop peu mis en cohérence, et certains champs d'observation restent incomplets.

Ensuite, une grande diversité d'outils réglementaires peut contribuer directement à maîtriser ces pressions (planification, acquisition, aménagement opérationnel, protection, fiscalité). Toutefois, ils sont insuffisamment connus, utilisés ou ambitieux.

De nombreuses démarches contractuelles et pédagogiques viennent compléter cet arsenal réglementaire en recherchant l'engagement de l'ensemble des acteurs. Malgré ces

efforts, la culture de la sobriété foncière n'est pas encore assez diffusée et mise en pratique.

À différents niveaux de l'action publique

- À l'échelle locale, les communes et les EPCI sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la majorité des outils réglementaires.

- À l'échelle départementale, les Conseils généraux sont impliqués à plusieurs titres dans l'action foncière : "remembrement", préservation des espaces naturels, politique de l'habitat, observation foncière, etc.

- Un outil de portage foncier a été développé assez récemment sous deux statuts distincts et mis en œuvre à deux niveaux : les Établissements publics fonciers (EPF) locaux (à l'échelle départementale ou infra-départementale) et les EPF d'État (à l'échelle régionale ou départementale). La quasi-totalité du littoral atlantique est couverte par un tel dispositif.

- À l'échelle régionale, les SAFER sont des acteurs incontournables de la gestion du foncier rural. Les Conseils régionaux sont également impliqués à plusieurs titres dans l'action foncière : politiques sectorielles, avis, suivi et animation sur les SCOT, etc.

- À l'échelle nationale, le rôle de l'État se situe principalement dans l'élaboration et

l'application du cadre réglementaire général. Il est aussi responsable de la sécurité des personnes et des biens. Le Conservatoire du littoral est l'un des principaux établissements publics menant une action foncière sur le littoral.

GOUVERNANCE DES RISQUES LITTORAUX

Des blocs d'acteurs aux compétences croisées

- L'Union européenne participe à la prévention des risques littoraux tant au niveau de la prescription de politiques de prévention (Directive Inondations) que du financement des projets.

- L'État représente un échelon d'initiative, de prescription et de porter à connaissance des dispositifs réglementaires. Il a des responsabilités essentielles en matière de sécurité des personnes et des biens et assure une mission de contrôle administratif et de labellisation des actes et projets portés par les collectivités territoriales. Une grande part du financement de l'État dans ce domaine s'appuie sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds BARNIER).

- Les Régions et les Départements peuvent contribuer à la prévention et à la gestion des risques littoraux par le financement des projets, l'impulsion de stratégies, voire la

maîtrise d'ouvrage dans de rares cas... Leur implication est variable selon les territoires et les contextes locaux.

- En tant qu'autorité administrative, le maire est chargé d'organiser la sauvegarde des personnes et des biens dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées (élaboration d'un Plan communal de sauvegarde, diffusion d'un Document d'information communal sur les risques majeurs, etc.). La commune participe également à la prévention des risques littoraux dans l'exercice de sa compétence d'urbanisme : l'élaboration des documents de planification et la délivrance des autorisations d'occupation du sol doivent s'inscrire en compatibilité avec les prescriptions nationales portées à la connaissance du maire par le préfet.

- La thématique des risques littoraux dépasse cependant l'échelle de la commune et dans le cadre des réformes en cours de mise en œuvre, les intercommunalités seront amenées à exercer de plus en plus de responsabilités en matière de gestion des risques naturels (transfert de la compétence de prévention des inondations notamment).

Une expertise scientifique

Sur ces enjeux d'une grande complexité technique, l'expertise scientifique vient en appui de la décision publique. Elle recoupe une grande diversité d'acteurs dont des



structures étatiques (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Service hydrographique et océanique de la marine, Météo France, Office national des forêts, Conservatoire du littoral, etc.), des laboratoires de recherche universitaires et des structures privées (bureaux d'études, sociétés d'assurances, etc.).

De nombreux outils de prévention et de gestion des risques

On distingue tout d'abord des outils prescriptifs de planification et de zonage. Les deux principaux sont le Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) et le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL).

Les PGRI constituent la déclinaison, à l'échelle des bassins hydrographiques (Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la façade atlantique), de la Stratégie nationale de gestion du risque d'inondation. Élaborés par le préfet coordonnateur de bassin, ils énumèrent des orientations et préconisations destinées à gérer et réduire les risques d'inondations. Ils identifient les territoires à risque important d'inondation sur lesquels des stratégies locales de gestion du risque d'inondation devront être élaborées.

Le PPRL constitue la déclinaison littorale multi-aléas des Plans de prévention des risques naturels. Il vise à limiter l'augmentation de la vulnérabilité (extension du bâti existant et installation de nouveaux enjeux) et à ce titre, il conditionne les documents d'urbanisme locaux par un zonage prescriptif qui peut aller jusqu'à limiter la constructibilité, voire l'interdire dans certains secteurs. Rappelons qu'en février 2011, des PPRL prioritaires avaient été prescrits sur plus de 200 communes de la façade atlantique. Malheureusement, très peu d'entre eux sont à ce jour approuvés.

L'État a considéré que les réponses purement prescriptives ne suffiraient pas à gérer le risque et qu'il fallait impliquer directement les acteurs locaux, à travers des outils partenariaux de prévention des risques et de réduction de la vulnérabilité. Il a créé des leviers financiers pour encourager les territoires à réfléchir à la prévention, notamment les Plans submersions rapides (PSR) et les Programmes d'actions de prévention contre



les inondations (PAPI). Ce dispositif offre aux collectivités un cadre contractuel pour la prévention et la gestion des risques littoraux, répondant à une procédure de labellisation par l'État et bénéficiant d'un financement dédié. Plus d'une trentaine de ces plans ont été financés sur la façade atlantique depuis juillet 2014.

Il existe enfin des procédures réglementaires opérationnelles pour l'alerte (vigilance "vagues submersion"), la gestion de crise (Plans communaux de sauvegarde, expropriation pour cause d'utilité publique) et l'indemnisation des dommages (régime catastrophe naturelle notamment).

À l'issue de ces panoramas, la façade atlantique semble relativement bien pourvue en matière d'outils et d'acteurs susceptibles de maîtriser les pressions qui s'exercent sur le foncier et de prévenir les risques littoraux. Pourtant, sans doute par insuffisance de coordination et manque d'ambition, ils n'ont pas jusqu'à présent permis de répondre de manière satisfaisante aux enjeux de gestion du foncier et des risques littoraux.

Par ailleurs, la complexité apportée par la participation d'un grand nombre d'acteurs laisse peu de place à un acteur incontournable : la société civile dans son ensemble (citoyens, entreprises, associations). Face à des débats très techniques et à un canevas réglementaire jugé illisible, la société civile ne se sent pas toujours concernée. Ce n'est pas lié à un manque d'intérêt pour ces thématiques : ce sont les modalités d'implication qui ne sont pas toujours optimales. Les acteurs regrettent certains freins à l'information et constatent les limites de la concertation. Il en résulte une incompréhension et une acceptabilité sociale limitée des politiques publiques, notamment celles relatives aux risques littoraux.

LES PRÉCONISATIONS DES CESER DE L'ATLANTIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES LITTORAUX

Seule une synthèse des préconisations communes aux deux études est ici présentée. Le lecteur pourra utilement se reporter aux synthèses de ces contributions pour connaître les préconisations spécifiques des CESER de l'Atlantique concernant la maîtrise de la pression foncière d'une part, et la prévention des risques littoraux d'autre part.

APPROFONDIR ET MUTUALISER LES CONNAISSANCES

Pour être en mesure de maîtriser la pression foncière et de prévenir les risques littoraux, il est indispensable d'observer, de connaître, d'analyser et de comprendre les dynamiques foncières et les phénomènes naturels à l'œuvre.

- **Améliorer l'observation foncière par une observation multisectorielle et plus transversale** en mettant en réseau et en cohérence les observatoires existants, en harmonisant les méthodes et les indicateurs, et en mutualisant les ressources pour la production des données manquantes.
- **Progresser dans la connaissance des phénomènes d'érosion et de submersion marine en disposant d'une observation et d'une expertise unifiées** fondées sur les trois typologies littorales dominantes sur la façade atlantique : côtes rocheuses, côtes basses, côtes sableuses. Les CESER proposent la mise en place d'une entité responsable des études, des diagnostics et des préconisations techniques dans le domaine des risques littoraux. Elle suppose des regroupements pour éviter d'ajouter une structure supplémentaire, ainsi qu'une rationalisation et une unification des compétences.
- **Accepter le principe d'incertitude** vis-à-vis d'une connaissance qui est et restera parcellaire en raison de paramètres en évolution constante.
- **Regrouper l'observation foncière et la connaissance des phénomènes d'érosion et de submersion marine en un seul et même dispositif de suivi et d'aide à la décision.**

ARTICULER IMPÉRATIVEMENT URBANISME, PLANIFICATION ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DE STRATÉGIES FONCIÈRES DE LONG TERME

- **Se doter de stratégies foncières de long terme** qui intègrent les risques littoraux et les conséquences du changement climatique.

- **Faire de la stratégie foncière un outil au service d'un projet de territoire** qui permette de mieux valoriser les atouts économiques, sociaux, humains et environnementaux du territoire.

- **Placer la notion de capacité d'accueil au cœur des stratégies foncières et des projets de territoire.**

- **Profiter de la dynamique de révision d'un grand nombre de documents** de planification, et de la concomitance de l'élaboration des Plans de prévention des risques littoraux, pour y réintroduire la prévention et la gestion du risque.

DÉFINIR, METTRE EN ŒUVRE ET OPTIMISER CES STRATÉGIES GLOBALES À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

AFFIRMER LE RÔLE DE STRATÈGE DES RÉGIONS POUR IMPULSER L'ÉLABORATION ET GARANTIR LA COHÉRENCE DES STRATÉGIES LOCALES

- **Introduire la préoccupation foncière dans chacune des politiques régionales**, faire preuve d'exemplarité dans la gestion des biens fonciers dont les Régions sont propriétaires (ports, aéroports, lycées), mais aussi formaliser une politique foncière transversale, au service d'une vision globale de l'aménagement du territoire régional.
- **Utiliser les nombreux leviers indirects**, à travers le suivi et la mise en réseau des SCOT, les Chartes des Parcs naturels régionaux, la conditionnalité des aides, etc.
- **Être moteurs dans la constitution de démarches contractuelles** qui engagent l'ensemble des partenaires dans un objectif de gestion économe du foncier, comme c'est le cas en Bretagne.

- **Élaborer une charte interrégionale de maîtrise de la pression foncière sur le littoral** qui engagerait les Régions de la façade atlantique et l'ensemble des acteurs territoriaux, professionnels et associatifs.

- **Être moteurs dans l'élaboration de stratégies régionales de gestion des risques littoraux**, partagées avec l'ensemble des collectivités territoriales pour contribuer à la cohérence des stratégies locales et garantir la solidarité territoriale.

- **Saisir l'opportunité des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** pour intégrer pleinement à ces schémas les questions maritimes et littorales et notamment les stratégies de gestion économe du foncier et de prévention des risques littoraux.

RÉAFFIRMER LE RÔLE DE L'ÉTAT ET LE CARACTÈRE RÉGALIEN DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- **Donner à l'État les moyens nécessaires pour appliquer les réglementations avec intransigeance, assurer les contrôles de légalité et de cohérence des dispositions prises en matière de planification et d'urbanisme et assurer la sécurité des personnes et des biens.**

CONSERVER LA MÉMOIRE DES ÉVÉNEMENTS PASSÉS ET RENFORCER LA CULTURE DU RISQUE

- **Retrouver la mémoire des événements passés, à leur juste niveau, et la transmettre aux générations futures, avec une attention particulière envers les habitants dits "néolittoraux".**

- **Dépasser la vision catastrophiste et anxiogène.** La connaissance de la géomorphologie et de l'histoire du littoral, et la compréhension des aléas et des enjeux doit **permettre au plus grand nombre d'acquérir une culture commune du risque.**

- **Partager le diagnostic de surconsommation foncière et diffuser la culture de la sobriété foncière.**

- **Faire des citoyens et de la société civile des acteurs du processus de décision.**

- **Mettre en place une concertation organisée et efficiente des acteurs de la société civile** pour permettre l'émergence de solutions partagées et favoriser l'acceptabilité sociale des politiques relatives à la gestion économe du foncier et à la prévention des risques littoraux.

- **Permettre à la société civile dans son ensemble de participer à la construction d'un projet de territoire.**

- **Replacer le foncier au cœur d'un débat de société,** qui aborde notamment la question de l'évolution du droit de propriété.

Maîtriser la pression foncière et prévenir les risques littoraux sur la façade atlantique supposent de changer de modèle de gestion foncière, de faire évoluer nos logiques d'aménagement et notre rapport au risque. L'ensemble des acteurs (État, collectivités territoriales, société civile) doivent être responsabilisés et mobilisés de manière ambitieuse et concertée.

Garantes de l'aménagement équilibré du territoire régional, les Régions ont vocation à impulser les initiatives, à fédérer les acteurs autour d'une stratégie globale et à coordonner les stratégies locales sur ces problématiques.

Les dynamiques à l'œuvre sur la façade atlantique, qu'elles soient démographiques ou

géomorphologiques, ne se cantonnent pas aux frontières administratives. Les CESER de l'Atlantique incitent donc les Régions à coopérer étroitement, en particulier pour améliorer l'observation foncière et la connaissance des risques littoraux, et favoriser l'échange d'expériences entre territoires littoraux.

Association des CESER de l'Atlantique* : avril 2016

Étude "Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers fonciers – Quelle gouvernance avec quels outils ?"

Rapporteurs : Michel CISILOTTO (CESER d'Aquitaine) et Jean-Edmond COATRIEUX (CESER de Bretagne)

Étude "Submersion marine et érosion côtière : connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique"

Rapporteurs : Didier HUDE (CESER des Pays de la Loire) et Manuel DIAS VAZ (CESER d'Aquitaine)

Contact : Gaëlle FROSTIN, Coordinatrice de l'association
Tél. 02 28 20 63 95 / ceser.atlantique@gmail.com

Téléchargez l'étude sur le site www.ceser-bretagne.fr

* L'association des CESER de l'Atlantique, créée en 1993, regroupe les CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et désormais Normandie. Cette association unique en France a pour objectif de promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique. Elle permet aux CESER de dialoguer, d'examiner et de proposer des positions communes sur divers sujets afin d'affirmer des priorités pour le développement de leurs régions.

Cette rubrique n'engage que son auteur.

Elle est alternativement assurée par les différentes composantes de l'assemblée.

1^{ER} JANVIER 2017: RÉUSSIR LA RÉFORME TERRITORIALE

Depuis le premier janvier 2017, le panorama des collectivités territoriales en Bretagne a été profondément bouleversé avec la refonte de l'intercommunalité. De nouveaux périmètres voient le jour, avec onze communes nouvelles nées de la fusion de 27 anciennes communes, et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) moins nombreux aux contours redéfinis.

DES RÉORGANISATIONS DANS L'URGENCE

Comme le soulignait le CESER de Bretagne dans son étude de février 2016 *"Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité"*, les réorganisations se sont accélérées et en raison de l'urgence, les élu.e.s ont trop souvent sous-estimé l'importance d'y associer les citoyen.ne.s, la société civile et les agents territoriaux. Cette étude soulignait pourtant aussi la contribution de ces réorganisations au développement démocratique des institutions.

DES PROJETS DE TERRITOIRES À METTRE EN ŒUVRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Il est donc important que la société civile organisée, représentée au sein des Conseils de développement mis en place au niveau des Pays ou des EPCI, ait toute sa place dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Ainsi, elle devra collaborer avec les élus pour réfléchir ensemble à la construction d'un vrai projet pour ces nouveaux territoires.

Ces projets de territoires devront tenir compte des mutations en cours tant au niveau de l'emploi et de la formation, que de la mobilité des habitants, ou encore des nouvelles technologies et de la prise en charge des habitants les plus âgés...

DES INSTANCES DE COORDINATION INDISPENSABLES

Dans le même temps, et dans le but d'améliorer l'offre de services notamment dans les zones présentant un déficit, les services de l'État et les Conseils départementaux préparent les Schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui ne doivent pas être déconnectés des besoins des territoires.

Cette coordination nécessaire devra faire l'objet de débats dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui vient d'être lancée et se poursuivra pour une approbation en 2019.

En écho à la mobilisation des Conseils de développement sur les territoires, le CESER de Bretagne, en s'appuyant sur ses nombreux avis et travaux, apportera sa contribution aux

différentes étapes d'élaboration du schéma, dans le cadre d'un dialogue régulier avec le Conseil régional et ses partenaires.

Le lieu de la coordination des politiques publiques au niveau régional doit être la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Véritable espace de co-construction et d'harmonisation des politiques publiques en Bretagne, elle doit œuvrer pour que tous les citoyen.e.s, quel que soit leur lieu de résidence dans la région, aient accès aux mêmes services.

Marie-Pierre SINOÛ,
Vice-présidente déléguée du CESER



LES DERNIÈRES PARUTIONS DU CESER

NUMÉRIQUE ET ENTREPRISES DE BRETAGNE : URGENCE ET OPPORTUNITÉS

“Transformation”, “révolution” ou même “tsunami” : les qualificatifs ne manquent pas pour évoquer les effets du numérique sur la société. Le phénomène fascine, mais il soulève également des inquiétudes, notamment dans le domaine économique.

Avec cette étude, le CESER souhaite dépassionner les débats. Certes, la transformation numérique de l'économie paraît inéluctable. Et il est évident que ses manifestations sont souvent déroutantes. Pour autant, n'est-il pas possible de construire en Bretagne des réponses pour tirer parti de ces mutations plutôt que de les subir ?

Le premier levier est de favoriser la transformation numérique des entreprises “traditionnelles”, c'est-à-dire n'œuvrant pas spécifiquement dans le domaine du numérique. Et il y a urgence ! Le CESER formule donc des propositions pour accélérer ce processus.

Mais pour les entreprises comme pour les pouvoirs publics, cette transformation ne saurait être une fin en soi. Elle est aussi porteuse d'opportunités. C'est pourquoi les propositions du CESER incitent les acteurs à mettre ces transformations au service du développement durable, appuyé sur ses trois piliers, économique, social et environnemental.

Janvier 2017

Rapporteurs : Jean LE TRAON et Martial WESLY

Contact : Pierre YACGER, chef du pôle Économie-Emploi

Tél. 02 99 87 17 64 / pierre.yacger@region-bretagne.fr



ET APRÈS ? LES ENJEUX DU BREXIT POUR LA BRETAGNE

Le 24 juin 2016 au matin, l'Europe découvre avec surprise le résultat du vote de la veille : 51,9 % des électeurs britanniques ont voté en faveur du Brexit.

Saisi de cette question par le Président du Conseil régional, le CESER de Bretagne tente d'objectiver les conséquences possibles du Brexit pour la Bretagne à partir d'une analyse de la diversité et de la richesse des relations existant entre la Bretagne et le Royaume-Uni.

Le CESER propose de croiser une double analyse transversale et sectorielle. La première pour comprendre les enjeux en termes de parité monétaire, de changements réglementaires, d'échanges commerciaux, de conséquences sociales ou de coopérations et de programmes européens. La seconde pour identifier plus précisément les enjeux dans le domaine maritime, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, le tourisme, la recherche et l'enseignement supérieur, l'environnement ainsi que pour les Britanniques installés en Bretagne.

Une analyse qui a pour objectif de permettre aux acteurs publics et socio-économiques d'anticiper et d'être force de propositions. Certaines opportunités ouvrant des perspectives après-Brexit émergent de cette réflexion collective.

Décembre 2016

Rapporteur : Jean HAMON

Contact : CESER de Bretagne

Tél. 02 99 87 18 75 / ceser@region-bretagne.fr



LES ENJEUX DE L'EAU EN BRETAGNE À L'HORIZON 2040

Le CESER apporte une contribution prospective à l'élaboration du Plan breton pour l'eau, et en réponse à la saisine du Conseil régional, explore les grandes variables susceptibles de déterminer l'évolution de la gestion de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040.

Cette première contribution s'appuie sur un état des lieux de la ressource en eau et de ses usages pour explorer les évolutions possibles de la ressource, de sa qualité et de sa quantité, comme des questions sociétales qu'elle est susceptible de soulever.

Le CESER livre le résultat de sa réflexion préalable, guidée par son souhait d'ouvrir au maximum le champ d'investigation, de repérer les tendances lourdes, signaux faibles et incertitudes, de contribuer à l'identification des variables, d'imaginer les hypothèses d'évolution possibles de ces variables, qui détermineront la façon dont les questions relatives à l'eau seront abordées dans l'avenir.

Il en résulte six grands enjeux qui sont autant de questions à destination des différents acteurs de la gestion de l'eau. Ils ont vocation à venir alimenter la construction de scénarios prospectifs qui permettra, dans une étape ultérieure, d'illustrer la diversité des évolutions possibles d'ici à 2040 en fonction des hypothèses retenues, et d'en tirer des enseignements utiles à la définition des orientations stratégiques du Plan breton pour l'eau.

Octobre 2016

Rapporteur.e.s : Chantal BEVILLON et Alain THOMAS

Contact : Coline BOUFFETEAU, Cheffe du pôle Prospective

Tél. 02 99 87 18 77 / coline.bouffeteau@region-bretagne.fr

BIENVENUE DANS LES ESPACES PUBLICS EN BRETAGNE !

Le CESER de Bretagne, au terme de nombreuses recherches, auditions et visites de terrain propose une définition de l'espace public démocratique qui prend tout son sens après les récents attentats. Il identifie huit enjeux interdépendants de qualité de vie et propose d'innover en renforçant le pouvoir d'agir des citoyen.n.es.

Places, rues, trottoirs, pistes cyclables, parcs, espaces verts et bleus, jardins partagés, aires de jeux, terrains de sport, plages, ports, gares, réseaux numériques, etc., les espaces publics sont d'une grande diversité en Bretagne. Ouverts à toutes et à tous, ils sont l'espace commun, où se jouent et s'entrecroisent nos vies et activités quotidiennes.

Comment peuvent-ils contribuer, par leurs aménagements et usages, à de meilleures qualités de vie ? Comment faire en sorte qu'ils soient aussi accueillants pour les femmes que pour les hommes, à tous les âges de la vie ? Comment mieux associer les usager.ère.s et les citoyen.ne.s à la "fabrique" des espaces publics ?

Juin 2016

Rapporteur.e.s : Carole LE BECHEC et Pierre BARBIER

Contact : Fabien BRISSOT, chef du pôle Société-Solidarité

Tél. 02 99 87 17 63 / fabien.brissot@region-bretagne.fr



TRAVAUX EN COURS AU CESER DE BRETAGNE

À PARAÎTRE EN 2017

- Produire ET résider sur le littoral en Bretagne! (mai 2017)
 - Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne (mai 2017)
 - Innovation et économie maritime sur la façade atlantique française (CESER de l'Atlantique, juin 2017)
 - Quel avenir pour les centres-villes et les centres-bourgs en Bretagne? (juin 2017)
 - La place de la mer dans la société bretonne à l'horizon 2040 (décembre 2017)
 - La vie associative en Bretagne : état des lieux, mutations et défis (décembre 2017)
-

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE L'AVIS RÉGIONAL

Synthèses des rapports :

- Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité (26 initiatives et des éléments de méthode)
- L'évolution du CESER, nouvelle impulsion à la démocratie régionale
- Les dynamiques de coopération interrégionale Bretagne-Pays de la Loire

**CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU CESER
WWW.CESER-BRETAGNE.FR**



Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne : L'assemblée consultative régionale au service de la démocratie régionale

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social régional et environnemental régional (CESER) a une fonction d'avis sur le budget du Conseil régional et ses politiques ainsi que sur des politiques de l'État en région. Par son droit d'autosaisine, il émet de sa propre initiative des avis et des vœux sur toute question d'intérêt régional.

Le CESER élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions partagées sur des sujets qui concernent les domaines de la formation et de l'enseignement supérieur, du développement économique et de la recherche, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la qualité de la vie, de la culture et des solidarités. Il suit tout particulièrement les questions liées à la mer et au littoral et cherche aussi à anticiper les évolutions futures par la réalisation d'études prospectives d'intérêt régional. Dans le cadre de ses travaux, il contribue à la mission d'évaluation des politiques publiques.

Le CESER est une assemblée ouverte aux coopérations par sa représentation dans plus de 60 organismes extérieurs régionaux.

Il mène une démarche de coopération active avec les autres Conseils économiques, sociaux et environnementaux de France et européens de l'Arc Atlantique.

Les 119 membres qui constituent le CESER sont des acteurs du tissu économique, social et environnemental de la Bretagne. Ils représentent tous les courants de la société civile. Désignés par le Préfet de région sur proposition des organismes socioprofessionnels représentés, ou au titre de personnalité qualifiée, ils sont répartis en quatre collèges.

Les activités du CESER se déroulent de manière participative en assemblée plénière, en Bureau et en commissions et sections... Une présentation plus détaillée, de l'assemblée consultative, sa composition, et l'actualité de ses travaux sont accessibles à tous sur le site www.ceser-bretagne.fr. L'Avis régional, le magazine du CESER de Bretagne, présente les synthèses des travaux les plus récents.



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

L'Assemblée consultative régionale

7, rue du Général Guillaudot
CS 26 918 • 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 87 18 75
ceser@region-bretagne.fr
www.ceser-bretagne.fr
twitter.com/ceserbretagne

Tous les rapports du CESER peuvent être :
- Téléchargés sur le site internet : www.ceser-bretagne.fr
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande